

Communications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **90 (1939)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

5. Les membres de la Société, les cantons et éventuellement les abonnés à nos périodiques seront mis dans la possibilité de recevoir gratuitement les publications. 50 exemplaires seront mis à disposition du comité permanent.

6. Le versement de la subvention accordée aura lieu après achèvement de la publication et dès qu'auront été remplies les conditions posées.

7. Dans la règle, il ne pourra être accordé qu'une seule subvention au même demandeur, durant une période de trois ans.

8. La Société forestière suisse tient un compte spécial touchant le fonds.

(Règlement admis par l'assemblée générale, le 7 août 1939, à Zurich.)

COMMUNICATIONS.

Le sac papier, emballage moderne.

La mise au point de l'emballage moderne et son développement ont fait de rapides progrès au cours de ces dernières années.

Les prix de revient élevés des récipients métalliques et la fragilité de la verrerie ont incité les chercheurs à modifier la technique de l'emballage. Désormais, il semble tout à fait normal d'utiliser des boîtes et des bouteilles de carton paraffiné, pour la livraison de liquides divers et de produits alimentaires.

En ce qui concerne le papier, son application est sans doute moins spectaculaire mais elle n'en est pas moins certaine et c'est dans l'emploi des sacs de papier à grande contenance que l'effort des fabricants s'est porté.

Depuis de longues années, le sac papier avait fait ses preuves dans l'industrie des plâtres et ciments.

Les fabricants de sacs de textiles (jute, lin, coco, etc.) n'ont pas manqué d'intervenir de toutes leurs forces pour barrer la route à ce nouveau venu qui menaçait de les évincer de la plupart des industries.

Malgré de multiples interventions, le sac papier s'impose peu à peu à l'attention des usagers et du grand public.

Les fabricants d'engrais l'utilisent volontiers, les agriculteurs et les minotiers l'emploient à l'occasion et les plus timorés admettent qu'il est aussi pratique que n'importe quel sac.

En vérité, le sac papier a des qualités dont il est impossible de trouver l'équivalent dans tout autre genre de sac :

Son prix est minime, ce qui permet de le stocker sans immobiliser une somme importante;

il est livrable rapidement, car les machines modernes sont capables de produire de 20.000 à 50.000 sacs par jour, cadence impossible à réaliser pour tout autre sac de textile;

il est rigoureusement propre et ne nécessite aucun entretien;

il constitue un emballage perdu et évite de ce fait tout travail comptable. Avec lui pas de fiches de transferts, de comptes de location, de litiges;

il évite enfin le trafic de vente des sacs d'occasion, dont l'usage n'est pas particulièrement à recommander car ils sont bien souvent le véhicule de germes nocifs.

L'organisation de la défense passive a permis de faire des essais sur les sacs à terre, en papier, utilisés pour le transport et le stockage du sable.

A première vue, cet emploi semblait difficile à cause de l'humidité du sable. Pourtant il faut convenir que les résultats ont été positifs.

On emploie pour l'ensachage du sable des sacs papier à soufflets, fond cousu de plusieurs épaisseurs de papier Kraft à grande résistance.

Parfois même on utilise des sacs avec une feuille imperméable, ce qui paraît donner toute satisfaction.

La fermeture des sacs est obtenue au moyen de liens métalliques en fil d'acier extra, haute résistance et souplesse que l'on pose à l'aide d'un outil lieur, d'un maniement très simple.

Certaines usines importantes, des hôpitaux et des mairies ont déjà constitué des stocks de sacs à terre en papier, qui pourraient être utilisés dès la première alerte.

Il serait du plus grand intérêt que tous ceux qui ont la responsabilité de vies humaines, en cas de conflit, prennent la précaution de se munir d'une certaine quantité de sacs pour boucher les soupiraux, stocker le sable, garantir les machines, etc....

Ce n'est pas à l'heure du danger qu'il faut prévoir les besoins, surtout lorsque la dépense à engager est minime.

(Extrait de « La Paix des campagnes », Paris, N° 35.)

Le gogant du Crot (sapin blanc).

On connaît les deux célèbres « gogants » de la Borsattaz, pâturage appartenant à la commune de Trélex et situé non loin de St-Cergue (Jura vaudois). Tout ce qui les concerne figure dans les *Beaux arbres du canton de Vaud*; rappelons seulement que le fût de ces deux sapins géants mesurait, en 1925, 7,15 et 6,45 m de circonférence à hauteur de poitrine (hauteur : 34 et 30 m).

Il est un autre sapin dans le Jura vaudois dont les dimensions, quoique un peu inférieures à celles des gogants de la Borsattaz, sont remarquables aussi. On le voit sur le *pâturage du Crot*, propriété de la commune de Bassins, à l'altitude de 1230 m. De silhouette très régulière, sans ramification candélabrique, en pleine vigueur, ce sapin se présente isolé au milieu du pâturage et l'impression qu'il produit est vraiment saisissante. Toutefois, sa cime a été brisée par la neige ou le vent.

Les dimensions de ce beau gogant sont les suivantes :

Circonférence du fût, à 1,3 m : 5,90 m (diamètre 1,87 m).

Diamètre de la cime (« en croix ») : 18,70 et 18,67 m.

Hauteur totale : 26 m.

S. A.

CHRONIQUE.

Cantons.

Thurgovie. *Extraits du rapport du Conseil d'Etat sur la gestion des forêts en 1938. — Dommages aux forêts.* Comme l'année précédente, ceux causés par le *chevreuil* et le *chermès des aiguilles du sapin* ont été assez graves. Touchant le premier de ces ravageurs, il est désirable, dans l'intérêt de la forêt, d'en diminuer l'effectif.

Le rapport relève, pour la première fois, les déprédations causées par le *némate de l'épicéa*, qui est apparu surtout dans le district de Diessenhofen. Il est à craindre que des mesures de défense s'imposeront à l'avenir.

Les *conditions du marché des bois* ont été plus favorables que l'année précédente, aussi bien pour les bois de feu que pour ceux de service. Ceci s'explique surtout par une moins grande facilité d'importer les bois de l'étranger.

Forêts domaniales (1320 ha). Exploitation moyenne par hectare : 6,4 m³, dont 52,4 % de bois de service et 47,6 % de bois de feu. Les résineux y entrent pour 81 %, les feuillus pour 19 %. — Rendement net à l'hectare : 56,50 fr., soit 8,75 fr. par mètre cube exploité, ou 0,45 fr. de plus qu'en 1937.

Le montant de la *caisse de réserve* a pu être augmenté de 12.471 fr.; elle s'élevait, à la fin de 1938, à 235.420 fr. Elle n'a été mise à contribution que pour la somme minime de 300 fr. (acquisition d'une parcelle boisée).

Forêts communales (5731 ha). Exploitation moyenne à l'hectare : 4,8 m³, dont 41 % de bois de service et 59 % de bois à brûler. La part, relativement élevée, de cette dernière catégorie s'explique par le fait qu'en Thurgovie le taillis sous futaie est assez fortement représenté. C'est la raison aussi pour laquelle la part des feuillus dans le volume exploité ne comporte pas moins de 42,5 %. — Rendement net à l'hectare : 59,20 fr. ou 12,20 fr. par mètre cube exploité. Le premier chiffre a été, dans les trois arrondissements, supérieur à celui de 1937. L'impôt prélevé sur cette catégorie de forêts a comporté, en moyenne, 29,5 % du revenu net.

H. B.

Schaffhouse. *Rapport sur l'économie forestière en 1938.* Le canton de Schaffhouse n'a pas une étendue de forêts bien considérable (12.021 hectares), mais il vient en tête quant au taux de boisement (40,3 %); c'est celui aussi qui a la plus forte proportion de forêts domaniales